



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service Environnement Eau Préservation des Ressources
Cellule Procédures Environnementales

Châlons-en-Champagne, le 28 JAN. 2016

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la demande de prolongation de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux,
dite « Concession de Fontaine au Bron »,
présentée par les sociétés GEOPETROL et LUNDIN INTERNATIONAL**

En application du décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, et aux dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 29 février au mercredi 30 mars 2016 inclus, par arrêté préfectoral n° 2016-DIV-code minier-02, sur la demande de prolongation de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dite « Concession de Fontaine au Bron », portant sur partie des territoires des communes de Bergères-sous-Montmirail, Boissy-le-Repos, Corrobert, Fromentières, Janvilliers, Le Thoult-Trosnay, Margny, Montmirail, Vauchamps et Verdon, présentée par les sociétés Géopetrol, dont le siège social est au 11 rue Tronchet, 75008-PARIS, et Lundin International, dont le siège social est à Maclaunay, 51210-MONTMIRAIL.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations sur les registres déposés dans les mairies de Vauchamps, Janvilliers et Montmirail, aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Vauchamps.

M. Jean-Pierre GADON, commandant de police honoraire à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés le :

- lundi 29 février de 9h à 12h à la mairie de Vauchamps,
- vendredi 11 mars de 9h à 12h à la mairie de Montmirail,
- jeudi 24 mars de 14h à 17h à la mairie de Janvilliers,
- mercredi 30 mars de 14h à 17h à la mairie de Vauchamps.


M. Fabrice DELAITRE, officier supérieur de l'armée de terre à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires ou en mairie de Bergères-sous-Montmirail, Boissy-le-Repos, Corrobert, Fromentières, Janvilliers, Le Thoult-Trosnay, Margny, Montmirail, Vauchamps et Verdon, et consultables sur le site internet des services de l'État dans la Marne pendant un an.

Si elle est accordée, la demande de prolongation de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dite « Concession de Fontaine au Bron », le sera par décret en Conseil d'État. En cas de rejet de cette demande, la décision sera prononcée par arrêté du ministre chargé des mines.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Valéry DA SILVA, personne responsable du projet pour la société LUNDIN INTERNATIONAL, sise à Maclaunay, 51210 - MONTMIRAIL, à Monsieur Amaury CROMBEZ, Président Directeur Général de la société GEOPETROL SA, sise Le Palacio de la Madeleine, 11 rue Tronchet - 5ème étage, 75008 PARIS ou à la Direction départementale des territoires, SEEPR - Cellule Procédures Environnementales - 40 Boulevard Anatole France - BP 60554 - 51022 Châlons-en-Champagne Cedex.

Pour le préfet et par délégation,
La Chef de Cellule,


Bernadette FABRY